

Département
de
l'Hérault

Arrondissement
de
Béziers

Commune
de
Bassan

Loi du 05 Avril 1884 - (Article 56)

Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de BASSAN
N° 2022-070

Séance du Jeudi 6 Octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux et le six octobre à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Alain BIOLA, Maire,

Nombres de membres

Afférents au Conseil : 19 En exercice : 17 Ayant pris part à la délibération : 14

Date de Convocation : 30/09/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

Présents : A.BIOLA/V.CANALS/G.CAUSSIDERY/B.JULIEN/S.RATIE/F.MARTIN-
ABBAL/MA.SCHERRER/C.PUECH/.CATTIN/N.CERVERA/A.VERNIERES/ C.GOHIER

Absents : (excusés) : C.CASSAN (procuration à F.MARTIN-ABBAL)/M.SANCHEZ (procuration à
A.BIOLA)/JJ.CORON/C.VINDRINET/V.ARGENTIERI

Secrétaire de Séance : V.CANALS

Objet : Modification du tableau des effectifs de la filière administrative : Suppression d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'avis favorable du comité technique paritaire en date du 15 septembre 2022 sur la suppression d'un poste de rédacteur à temps complet suite à un avancement de grade de l'agent titulaire du poste en 2021.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le tableau des effectifs de la filière administrative en supprimant le poste de rédacteur territorial temps complet.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de son Président et délibéré :

- **VALIDE** la modification du tableau des effectifs de la filière administrative de la Commune ;

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Alain BIOLA
Maire de BASSAN

